

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Synthèse des résultats de l'enquête flash – avril 2020

L'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 1^{er} et le 10 avril 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre à fin mars. Elle fournit ainsi une première photographie de la situation de l'emploi à cette date, et des différences selon les tailles d'entreprises et les secteurs d'activité :

- *la moitié des salariés fin mars sont dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié, plus du fait d'une perte de débouchés ou de problèmes d'approvisionnement que d'un manque de personnel pouvant travailler ;*
- *les entreprises ont toutefois peu réduit leurs effectifs, et très peu licencié ;*
- *fin mars, un quart des salariés travaillaient sur site, un quart était en chômage partiel, un quart en télétravail, les autres étant soit en congés, maladie ou garde d'enfants ;*
- *le recours au chômage partiel est généralisé (près de 100 % des entreprises y ont recours pour une partie de leurs salariés) dans l'hébergement-restauration, la construction et la fabrication de matériel de transport, mais pour des raisons différentes ;*
- *la mesure de protection la plus fréquente pour les salariés sur site est la mise en place de distances de sécurité.*

Fin mars, près de 20 % des salariés ont vu l'activité de leur entreprise s'arrêter du fait de la crise, 30 % l'ont vu réduite de plus de moitié

Au 31 mars, 49 % des salariés du secteur privé non agricole sont dans des entreprises qui ont réduit très fortement leur activité du fait de la crise par rapport à ce qui était prévu : soit leur activité s'est arrêtée (19 %), soit elle a diminué de plus de la moitié (30 %). 32 % des salariés sont dans des entreprises qui ont vu leur activité baisser plus modérément, 15% dans des entreprises dont l'activité est restée inchangée, et seulement 4 % dans des entreprises où l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu.

La baisse d'activité est particulièrement marquée dans les entreprises de 10 à 19 salariés (39 % sont à l'arrêt et 25 % en forte diminution d'activité), contre 11 % à l'arrêt et 32 % en forte baisse pour les entreprises de 500 salariés ou plus (Tableau 1).

Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mars, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

	Ensemble	10 - 19	20 - 49	50 - 99	100 - 249	250 - 499	500 ou +
Elle a été arrêtée	19,0	38,9	29,3	21,1	17,3	15,4	10,6
Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	30,0	24,8	30,2	27,5	30,5	29,7	31,8
Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	31,9	21,4	23,1	25,6	30,7	34,2	39,6
Elle est restée inchangée	14,9	12,0	12,6	19,1	16,0	16,4	14,8
Elle a augmenté	4,2	2,9	4,7	6,7	5,5	4,4	3,3

Note de lecture : au 31 mars 2020, 19,0 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

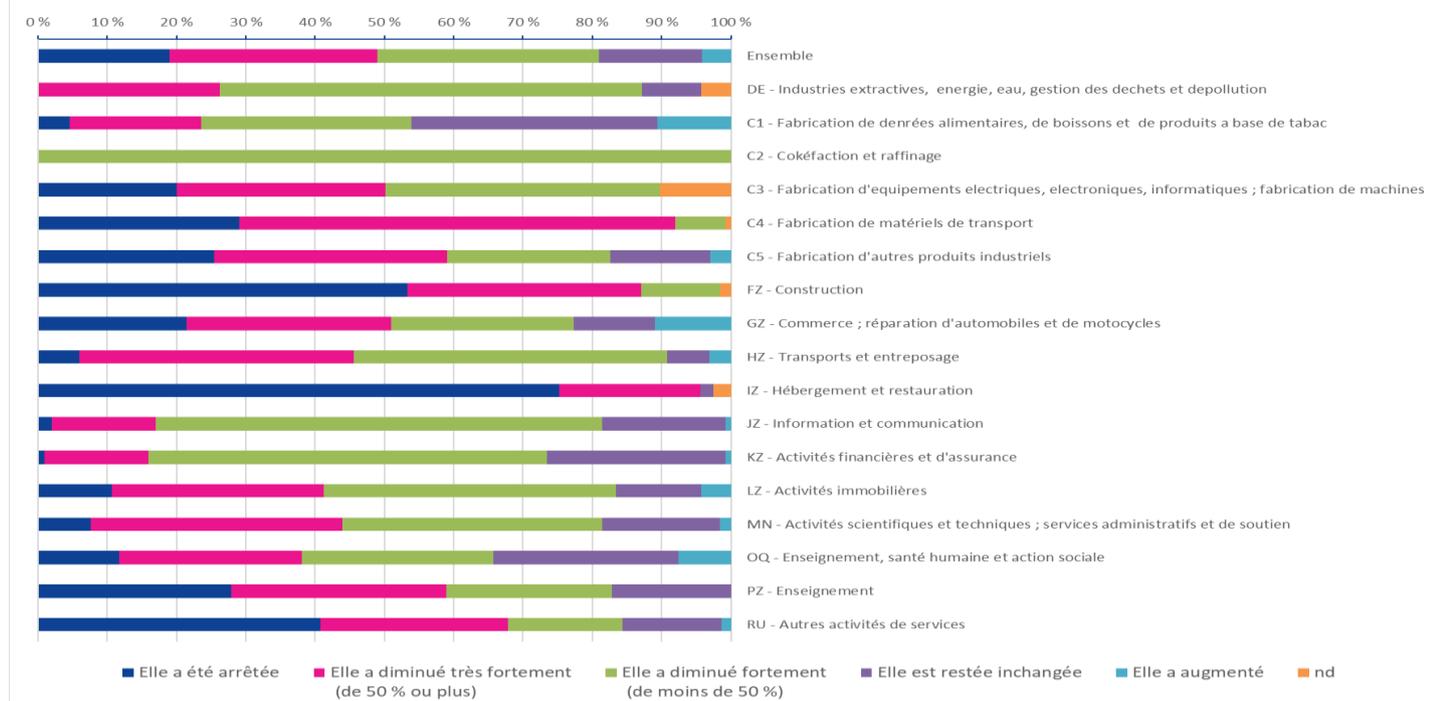
Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les effets de la crise sur l'activité sont très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1). Les secteurs les plus touchés par des arrêts ou des baisses d'activité supérieures à 50 % sont l'hébergement restauration (96 %, dont 75 % à l'arrêt), suivi de la fabrication de matériels de transport (92 %, dont 29 % à l'arrêt), la construction (87 %, dont 53 % à l'arrêt), les autres activités de service (68 %, dont 41 % à l'arrêt), du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (90 %, dont 66 % à l'arrêt), la fabrication d'autres produits industriels (59 %, dont 25 % à l'arrêt), tiré par l'industrie textile, et enfin le commerce (51 %, dont 22 % à l'arrêt).

Graphique 1 : Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mars, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au 31 mars 2020, 53 % des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Le plus souvent, la réduction d'activité a pour cause une perte de débouchés, des fermetures administratives, ou des difficultés d'approvisionnement (85 %), plutôt qu'un manque de personnel pouvant travailler (15 %) (Tableau 2).

Tableau 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :

La crise sanitaire a réduit directement votre activité du fait d'une perte de débouchés, de fermetures administratives, de difficultés d'approvisionnement.	85,3
La crise sanitaire a réduit votre activité en raison d'un manque de personnel pouvant travailler.	14,7

Note de lecture : 85,3 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise du fait d'une perte de débouchés, de fermetures administratives ou de difficultés d'approvisionnement.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Ce résultat, qui suggère que l'arrêt de l'économie a nettement plus contribué à la chute d'activité que le manque de main d'œuvre en lui-même, masque à nouveau des disparités par secteur. Ainsi, les activités immobilières et le secteur de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines, sont relativement plus affectés par le manque de personnel pouvant travailler (autour de 30 %), de même que l'industrie pharmaceutique (45 %) ou chimique (35 %), ou la recherche et développement (57 %).

Les principales difficultés mises en avant par les entreprises sont liées à la gestion des questions sanitaires

Pour autant, les difficultés éprouvées par les entreprises relèvent avant tout de la gestion des questions sanitaires (62 %) suivies, de loin, par les préoccupations financières (34 %) et dans une moindre mesure les problèmes d'approvisionnement (28 %) (Tableau 3). La gestion des questions sanitaires pose plus de difficultés pour les grandes entreprises (69 % pour celles de 500 salariés ou plus). Les difficultés financières touchent davantage les plus petites d'entre elles (42 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés).

Tableau 3 – Principales difficultés rencontrées (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mars, quelles sont vos principales difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire ?

Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	62,2
Difficultés financières	34,4
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	28,1
Manque de débouchés	24,8
Fermeture administrative	24,0
Manque de personnel	24,0
Autre(s)	20,8
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	15,0

Note de lecture : 34,4 % des salariés travaillent dans une entreprise qui rencontre des difficultés financières.

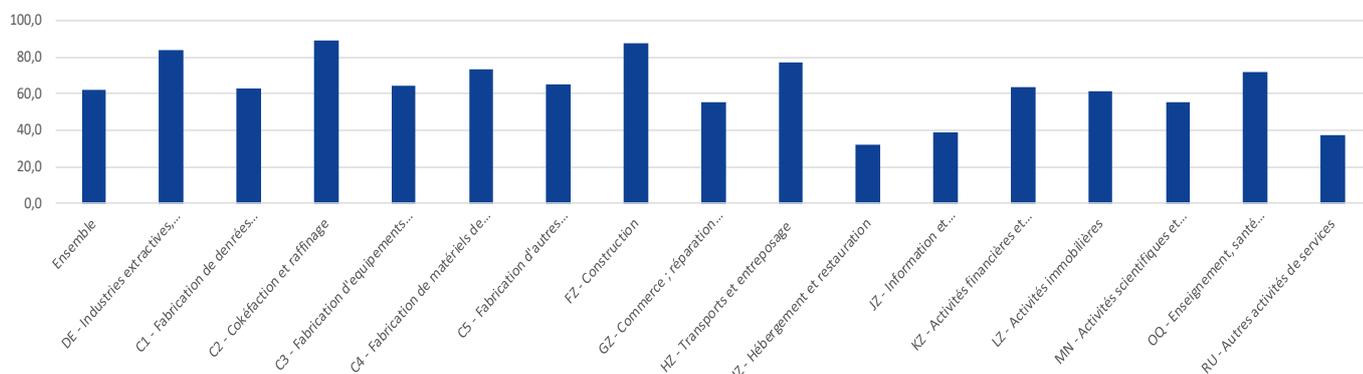
Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

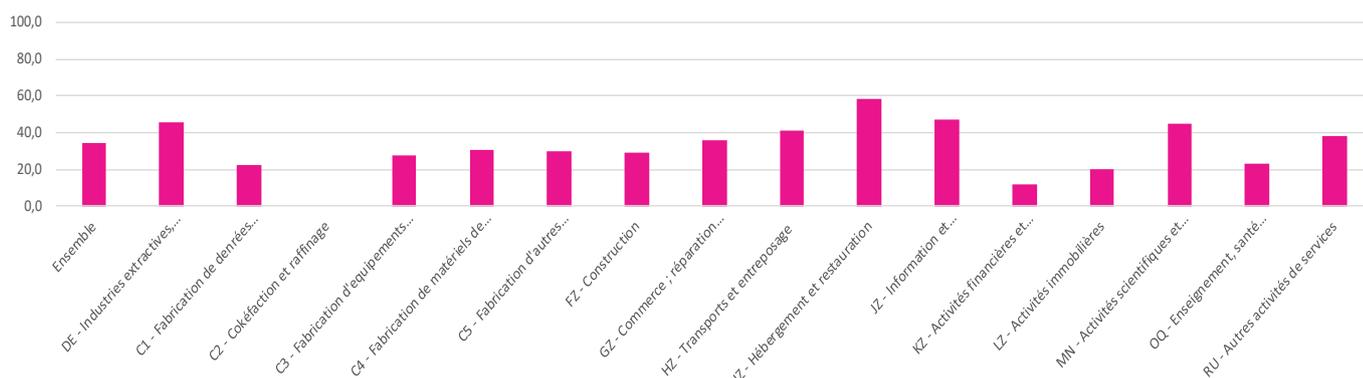
Les difficultés rencontrées par les entreprises varient assez sensiblement selon les secteurs.

Graphique 2 : principales difficultés rencontrées depuis la crise sanitaire, par secteur d'activité (% de salariés)

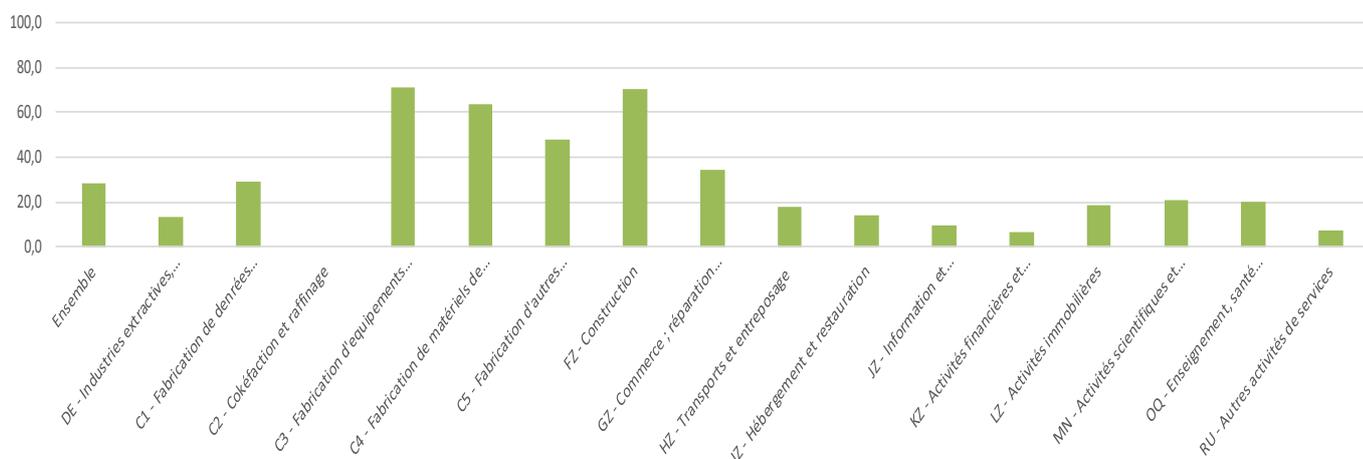
- Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)



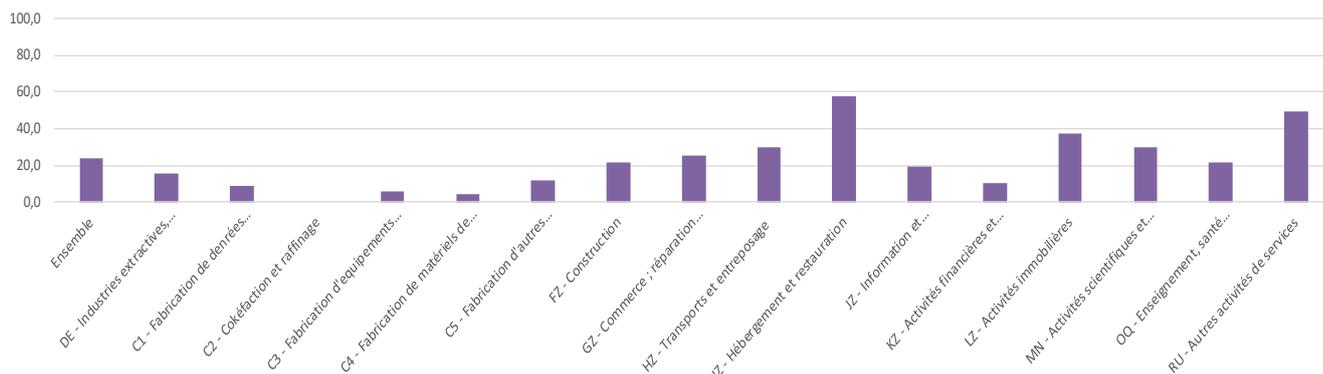
- Difficultés financières



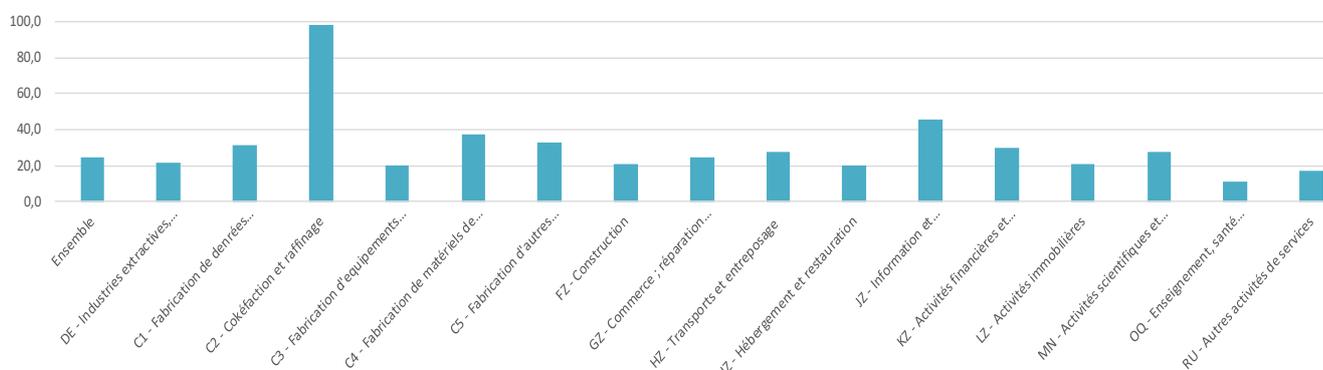
- Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)



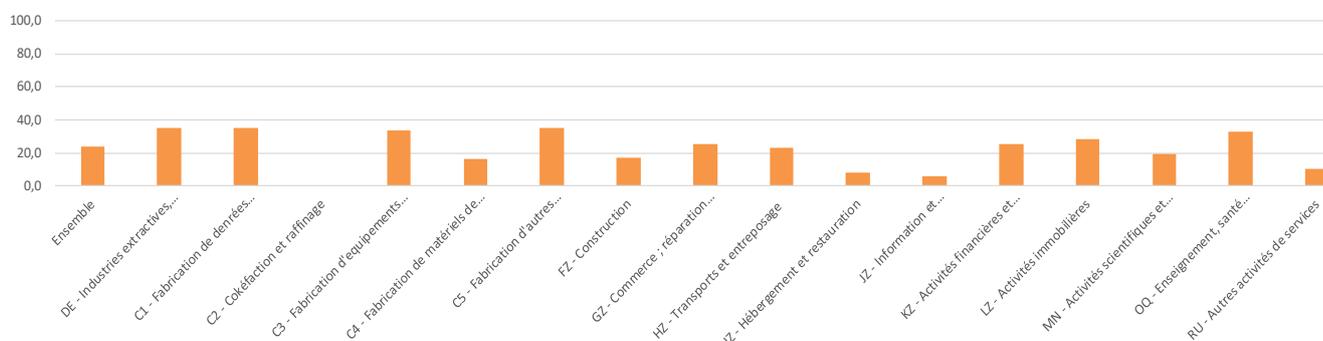
▪ Fermeture administrative



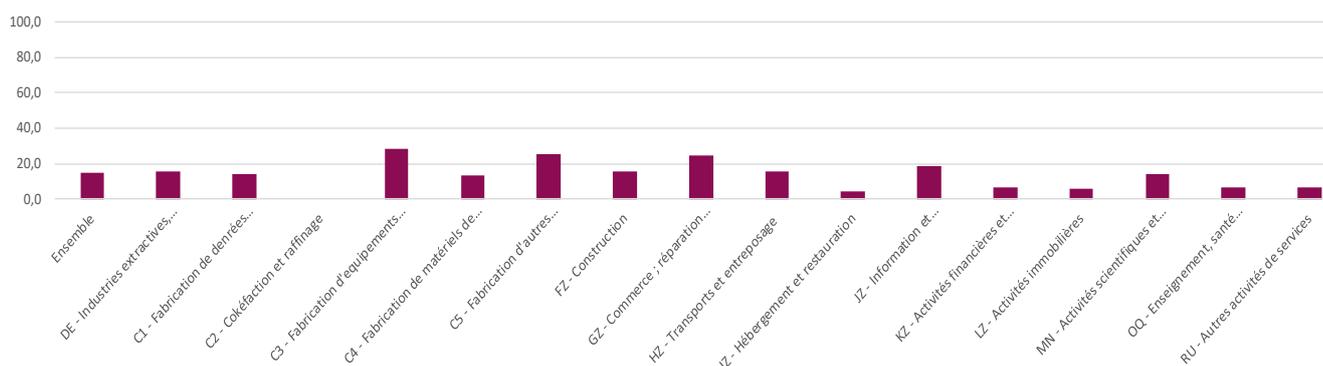
▪ Manque de débouchés



▪ Manque de personnel



▪ Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)



Ainsi, les difficultés financières sont nettement plus souvent citées dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (59 %), de l'information et de la communication (47 %) et les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (45 %). Les difficultés d'approvisionnement sont très fréquentes dans les secteurs de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (71 %), la construction (70 %) et la fabrication de matériels de transport (64 %), alors qu'elles ne le sont qu'à hauteur de 29 % dans l'industrie agro-alimentaire et de 26 % dans l'industrie pharmaceutique. Sans surprise, les fermetures administratives affectent surtout l'enseignement privé (59 %), l'hébergement et la restauration (57 %), et les autres activités de service (49 %) du fait surtout des arts, spectacles et activités récréatives. Le manque de débouchés est particulièrement mis en avant dans l'information et la communication (46 %), alors que les difficultés liées à l'aval sont plus importantes dans l'industrie agro-alimentaire et la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines ou la fabrication d'autres produits industriels. Le manque de personnel se fait sentir plus fortement dans la fabrication d'autres produits industriels, particulièrement dans les secteurs de la pharmacie et de la chimie, mais aussi dans la recherche et développement ainsi que dans l'action sociale.

Malgré la chute d'activité, les entreprises ont peu réduit leurs effectifs

Dans un contexte de forte réduction de leur activité, les entreprises ayant réduit leurs effectifs ne représentent que 11 % des salariés, contre 3 % pour celles qui les ont augmentés, avec des variations assez limitées selon la taille des entreprises (Tableau 4).

Les ajustements de la main d'œuvre passent par des solutions temporaires et flexibles. Les entreprises dont les effectifs ont diminué du fait de la crise ont surtout recours à l'annulation ou au report d'embauches prévues (51 %) et au non-renouvellement de CDD (49 %), le licenciement étant marginal (2 %) et les ruptures conventionnelles également très peu fréquentes (4 %). Les entreprises dont l'activité augmente privilégient les heures supplémentaires ou complémentaires (70 %), les recrutements en CDD (48 %), le recours à des intérimaires (36 %) ou l'extension des horaires d'activité (28 %).

Tableau 4 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mars, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	Ensemble	10 - 19	20 - 49	50 - 99	100 - 249	250 - 499	500 ou +
Vos effectifs ont diminué	11,1	10,5	10,8	10,1	11,7	13,9	10,8
Vos effectifs sont restés constants	85,5	88,1	87,1	84,6	83,8	83,3	85,4
Vos effectifs ont augmenté	3,4	1,4	2,1	5,2	4,5	2,9	3,7

Note de lecture : au 31 mars 2020, 11,1 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

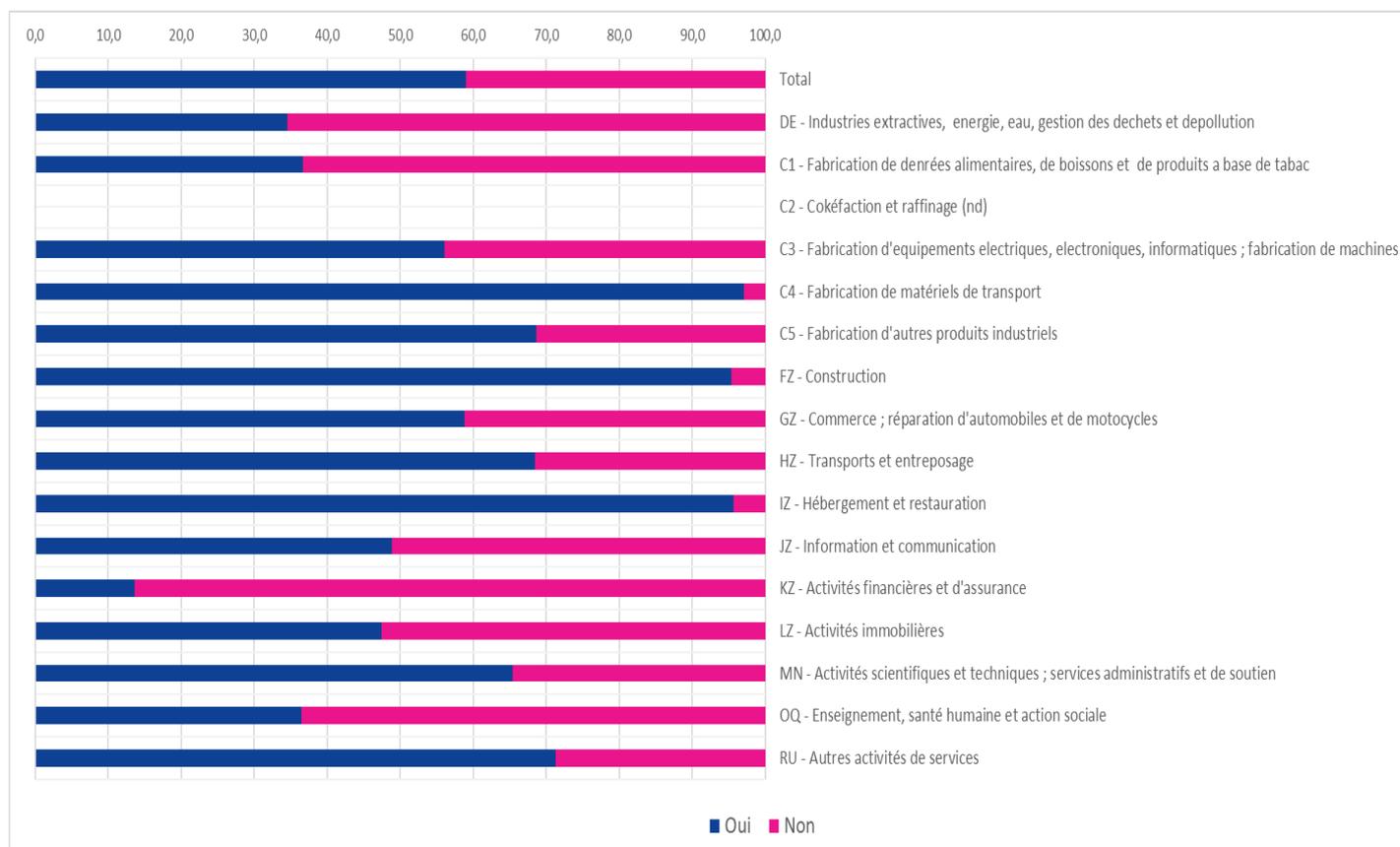
60 % des salariés sont dans des entreprises ayant recours au chômage partiel, près de 100 % dans certains secteurs

Les entreprises recourent massivement au chômage partiel. 59,0 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel. Ce sont les plus petites qui y recourent davantage (72 % dans les entreprises ayant entre 10 et 19 salariés, contre 51 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus).

Le recours au chômage partiel est particulièrement marqué dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport (97 %), l'hébergement et la restauration (96 %), et la construction (95 %). Il est nettement moindre dans l'industrie agro-alimentaire (37 %), l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (37 %), les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (35 %), et les activités financières et d'assurance (14 %) (Graphique 3).

Graphique 3 : Salariés en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mars, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



Note de lecture : 95,4 % des salariés de la construction sont dans une entreprise qui a recours au chômage partiel.

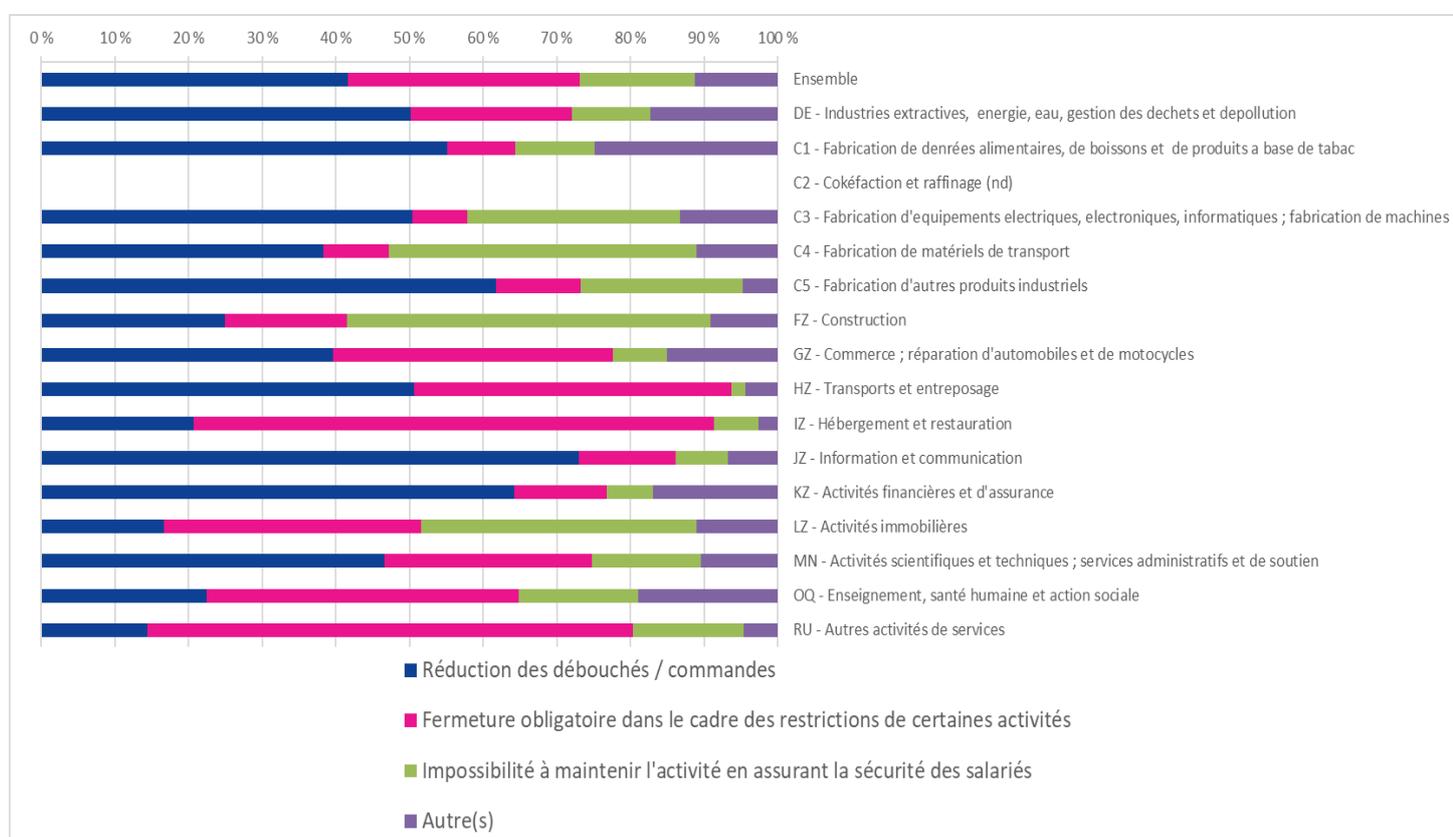
Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les raisons du recours au chômage partiel sont extrêmement variables selon les secteurs, y compris parmi les secteurs les plus utilisateurs (Graphique 4). Ainsi, dans la construction, l'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés est la première raison citée, alors que dans l'hébergement et la restauration, les fermetures administratives arrivent en tête, comme pour les autres activités de service. Pour la fabrication de matériels de transport, secteur où le recours au chômage partiel est également important, l'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés est citée quasiment au même niveau que la réduction des débouchés. Pour le secteur de l'information et de la communication, qui a un recours moyen au chômage partiel d'après l'enquête, la réduction des débouchés est de loin le premier motif cité.

Graphique 4 : Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)

Question : Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?



Note de lecture : au 31 mars 2020, 24, % des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel est la réduction de débouchés / commandes

Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Fin mars, un quart des salariés travaille sur site, un quart est en télétravail, et un quart au chômage partiel

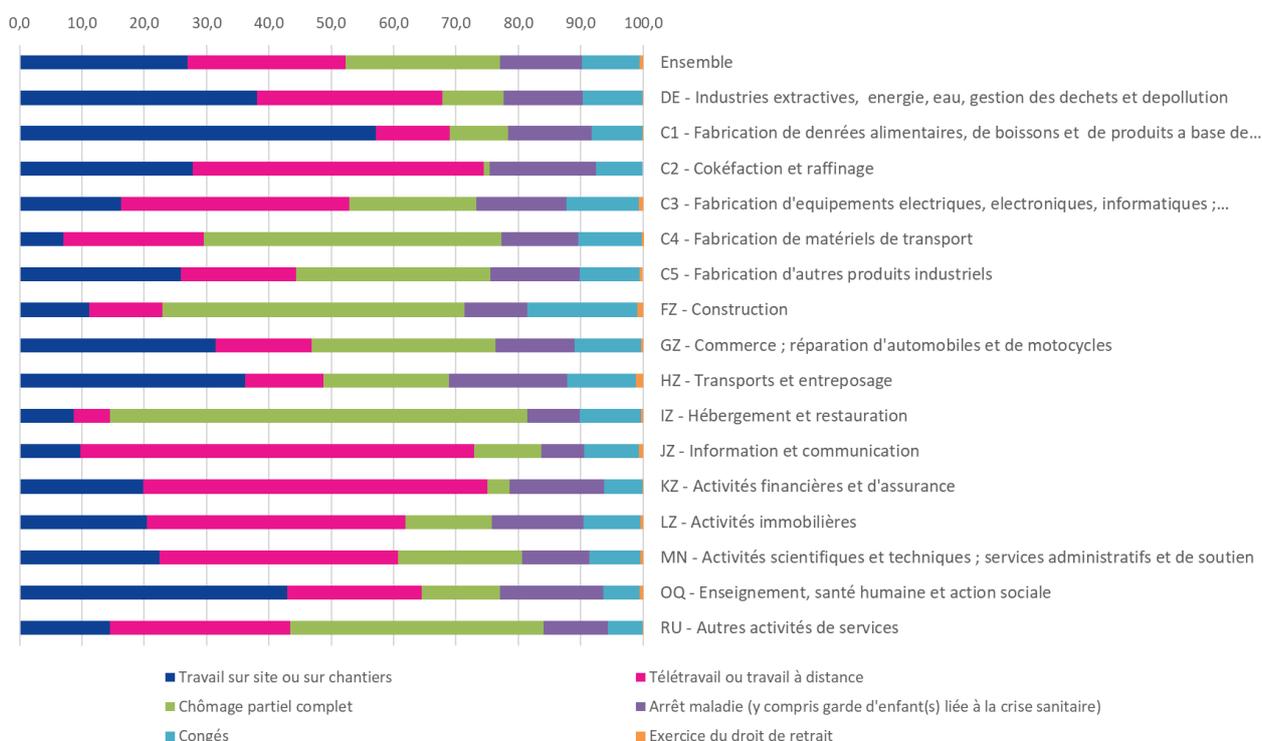
Un quart environ des salariés est au chômage partiel, un autre quart en télétravail, et un troisième quart travaille sur site ou sur chantiers. Les autres sont en arrêts maladie (y compris garde d'enfant liée à la fermeture des écoles, 13 %) ou en congés (9%). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait sont très minoritaires (moins de 1%).

Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le chômage partiel est plus fréquent dans les petites entreprises (41 % des salariés sont concernés dans celles comptant entre 10 et 19 salariés) que dans les grandes (18 % dans celles qui en comptent 500 ou plus). C'est l'inverse pour le télétravail, sans surprise plus utilisé dans les grandes entreprises (29 %) que dans les petites (18 %). La part des salariés en arrêt maladie ou garde d'enfant croît également avec la taille de l'entreprise et représente 10 % des situations dans les plus petites entreprises, contre 15 % dans les plus grandes d'entre elles.

La proportion de salariés au chômage partiel est particulièrement élevée dans les secteurs de l'hébergement et restauration (67 %), de la construction (49 %), de la fabrication de matériels de transport (48%) et des autres activités de services (41 %). Elle est nettement plus faible dans les activités financières et d'assurance (4 %), l'industrie agro-alimentaire (9 %) et les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (10 %).

Le télétravail est particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (63% des salariés), et les activités financières et d'assurance (55 %), dans lequel il était déjà nettement plus répandu avant la crise. Il l'est moins dans l'hébergement-restauration (6 % des salariés), la construction (12%), l'industrie agro-alimentaire (12 %) et les transports (13%).

Graphique 5 : Répartition des salariés au cours de la semaine du 23 mars (en %)



Note de lecture : au 31 mars 2020, environ 27,1 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les mesures de distanciation sont les protections plus fréquentes pour les salariés sur site

Les entreprises ayant mis en place des distances de protection pour la plupart de leurs salariés travaillant sur site représentent 69 % de l'emploi (Tableau 5). Elles sont également une majorité à fournir du gel hydro-alcoolique (64 %) mais moins nombreuses à fournir des gants (37 %) ou des masques (29 %). L'aide au transport individuel est pour sa part très rare. Ces mesures de protection sont un peu plus souvent mises en place dans les grandes entreprises que dans les petites.

Tableau 5 - Mesures de préventions pour les salariés sur site (% de salariés)

Question : À la date du 31 mars, avez-vous mis en place des mesures de prévention pour les salariés sur site ou sur chantiers ?

	Aide au transport individuel	Gants	Masques	Gel hydro alcoolique ou savon	Distance de protection vis-à-vis des collègues / clients	Autre(s) mesure(s)
la plupart des salariés (80 % ou plus)	5,2	37,1	28,7	63,5	68,9	40,5
une majorité des salariés (50 % à 79 %)	1,2	6,5	6,0	4,6	4,5	4,1
certains salariés (10 % à 49 %)	2,3	9,9	12,0	6,5	3,3	4,7
quelques salariés (moins de 10 %)	9,6	13,5	14,8	8,1	7,2	6,1
aucun salarié	81,7	33,0	38,6	17,2	16,0	44,5

Note de lecture : au 31 mars, 5,2 % des salariés travaillent dans une entreprise dont la plupart des salariés bénéficie d'une aide au transport individuel.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les mesures de distance pour les travailleurs sur site sont plus souvent mises en place dans l'industrie et les transports et moins souvent dans l'hébergement-restauration (28 %), les autres activités de services (45 %) et la construction (46 %). Il en va de même pour l'usage du gel hydro-alcoolique.

Les gants sont souvent utilisés sur site dans l'industrie agro-alimentaire (60 %), l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (52 %), le commerce (50 %) et les secteurs de l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (48 %). Ils le sont moins dans l'information et communication (8 %) et dans les activités financières et d'assurance (15 %).

Les masques sont également très utilisés dans les secteurs de l'enseignement, santé humaine et action sociale (54 %) et l'industrie agro-alimentaire (53 %), moins dans les secteurs de l'hébergement-restauration (17 %), des autres activités de services (16 %) et de la construction (13 %).

Interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas mis en place certaines mesures de prévention (Tableau 6), les entreprises répondent le plus souvent que cela n'était pas nécessaire, compte tenu de l'organisation du travail (43 % des salariés) (ce qui peut correspondre aux situations de télétravail, notamment), ou qu'elles ne disposaient pas des équipements nécessaires (43 %). Seules 22 % répondent que ce n'était pas possible compte tenu de l'organisation du travail.

Tableau 6 - Mesures de préventions pour les salariés sur site ou sur chantiers au 31 mars (% de salariés)

Question : Pour quelles raisons n'avez-vous pas mis en place certaines mesures de prévention (y compris dans le cas où cela a pu conduire à ne pas pouvoir envoyer des salariés sur site) ?

Cela n'était pas nécessaire, compte tenu de l'organisation de l'activité	43,3
Vous ne disposiez pas des équipements nécessaires	42,7
Cela n'était pas possible compte tenu de l'organisation du travail	22,8
Autre(s) raison(s)	18,2

Note de lecture : 43,3 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'a pas mis en place certaines mesures de prévention car cela n'était pas nécessaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, avril 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Encadré - Estimations du risque d'exposition professionnelle au Covid19 selon les métiers

Relativement au risque d'exposition au Covid19, la population salariée peut être répartie en 4 catégories sur la base des informations fournies par les enquêtes Sumer 2017 et Conditions de travail 2013 : 30% (soit 7 millions) peuvent exercer en télétravail ; 12% (2,8 millions) peuvent travailler en présentiel avec un faible risque d'exposition ; le risque d'exposition en présentiel est ponctuel pour une population estimée entre 26% et 35% des salariés (de 6 à 8 millions), et il est fréquent pour 20% à 32% (4,7 à 7,6 millions). En 2017, 19% des salariés qui seraient les plus exposés au Covid19 disposaient d'un masque.

Du fait qu'ils travaillent chez eux, les télétravailleurs ne sont pas exposés du fait de leur activité professionnelle à un risque supplémentaire de contracter le Covid19. A partir de l'enquête Sumer de 2017, on peut estimer que pour environ 30% des salariés (soit 7 millions), le télétravail est possible (en retenant les métiers où plus de 2 % des salariés étaient en télétravail).

Pour les autres, qui doivent travailler en présentiel, le risque supplémentaire d'exposition au Covid19 au cours du travail dépend principalement de l'intensité de leurs contacts avec le public et les collègues. L'existence d'un risque infectieux au poste de travail (identifié par les enquêtes hors période d'épidémie) est un facteur aggravant. A partir des informations fournies par les enquêtes « Conditions de travail 2013 » et « Sumer 2017 », il est possible de déterminer pour chaque salarié enquêté s'il est en contact direct avec le public, s'il travaille de façon étroite au sein d'une équipe ou est exposé en temps ordinaire à un risque infectieux.

12% (2,8 millions) ne sont exposés à aucun de ces trois facteurs : ils peuvent donc *a priori* travailler en présentiel avec un faible risque d'exposition. Les métiers les plus représentés dans cette catégorie sont ceux d'ouvriers agricoles, d'ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal, d'ouvriers non qualifiés de l'électricité-électronique ou du textile, d'employés de maison.

De 26% à 35% des salariés (de 6 à 8 millions, selon qu'on se fonde sur l'enquête Sumer 2017 ou Conditions de travail 2013) sont concernés par un seul des trois facteurs de risque évoqués, ce qui peut faciliter la prévention : ils seront considérés comme « ponctuellement exposés ». Sont sur-représentés dans cette catégorie des métiers comme marins, ouvriers qualifiés et non qualifiés (bois, industries graphiques, industries de process, etc.), ouvriers non qualifiés du bâtiment (gros œuvre, second œuvre) et des travaux publics, secrétaires, conducteurs de véhicules, cat A, B et C et de la fonction publique...

Enfin de 20% à 32% des salariés (4,7 à 7,6 millions) sont exposés à au moins 2 des 3 facteurs de risque. Parmi les métiers les plus caractéristiques, figurent ceux d'aides-soignants, infirmiers, police-armée, vendeurs, caissiers et employés de libre-service, employés et agents de maîtrise de la restauration et de l'hôtellerie, aides à domicile et aides ménagères, professions paramédicales, professionnels de l'action sociale, agents d'entretien, assistantes maternelles, coiffeurs, ouvriers qualifiés du BTP.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

